

Diplômerez votre expérience avec la VAE

La VAE est un droit reconnu par le Code du Travail. Elle permet à toute personne engagée dans la vie professionnelle d'obtenir une certification professionnelle par la validation de son expérience acquise dans le cadre professionnel ou extra professionnel.

OBJECTIFS DE LA PRESTATION :

- 1 Se voir délivrer en totalité ou en partie : un diplôme ou titre professionnel ou un certificat de qualification professionnelle.
- 2 Raccourcir son parcours de formation
- 3 Etre dispensé des titres et/ou diplômes nécessaires à l'accès à une formation

CONTACT



Siège social
3, chemin des Travaux
06800 Cagnes s/Mer



Tél. : 04.93.20.66.40



www.reflets.asso.fr
contact@reflets.asso.fr

PRÉREQUIS - PUBLIC

- Pouvoir justifier d'une expérience professionnelle ou bénévole :
- D'au moins 1 an ou 1607 heures
 - En continu ou discontinu
 - En rapport direct avec le contenu du titre ou diplôme visé
 - En France ou à l'étranger

DÉLAIS D'ACCÈS

- Entrées et sorties permanentes
- Début de l'accompagnement le mois suivant la réception de la recevabilité

DURÉE - LIEUX

Lieux : Dans l'un de nos centres REFLETS (06 et 83) ou en distanciel

Durée* : 24h maximum - dont au minimum 14h en individuel

*La durée de l'accompagnement est adaptée à l'individu et à son parcours

ACCESSIBILITÉ

Cet accompagnement est accessible aux personnes en situation de handicap.
Des questions ? Contact : 04 93 20 66 40 ou par mail à referent.handicap@reflets.asso.fr

MODALITÉS

- Entretiens Individuels et ateliers en groupe
- Compatible avec une activité salariée :
 - Horaires le samedi possible
 - Congé VAE 24h/ temps de travail possible
- Présentiel ou à distance

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Accompagnement individualisé

- Rédaction du dossier de demande, avec la description des différentes activités du candidat
- Préparation à l'entretien avec le jury

Méthodes d'évaluation

Les séances se déroulent sous la forme d'entretiens individuels ou d'ateliers collectifs.

Lors des entretiens, le(la) consultant(e) apporte son expertise technique, sa capacité à formaliser et à analyser.

- Analyse du référentiel de compétences du diplôme ou de la certification visée
- Recherche de témoignages et de preuves
- Recherche d'expériences probantes
- Rédaction de comptes-rendus d'expériences
- Entraînement et/ou mise en situation pour préparer à l'entretien avec le jury

TARIFS

A partir de 980 euros TTC

Selon le profil du candidat et ses acquis, la durée et le prix de la prestation peuvent varier. Ce tarif est indicatif et non contractuel. Pour une réponse sur mesure, contactez-nous.

FINANCEMENT

- OPCO (Opérateurs de compétences) et OPCO santé
- Plan de développement des compétences (-de 50 salariés)
- Mix de financement (entreprise+ salarié)





INDICATEURS DE RÉSULTATS

- > Nombre de candidats accompagnés : 30
- > Taux de réussite globale : 70 %
- > Taux de satisfaction : 95 %
- > Taux de réussite sur les diplômes les plus demandés : 100 %

> Etape 1 (3 à 7 heures) CONSEIL, UN TRAVAIL PRÉPARATOIRE

- 1 Présentation de la VAE
- 2 Aide au choix du/des diplôme(s) ou certification(s) à valider
- 3 Adéquation entre la certification choisie et l'expérience individuelle
- 4 Etude du financement de l'accompagnement et aide à la mise en place
- 5 Planification précise des actions à venir
- 6 Contractualisation de l'accompagnement
- 7 Aide à la constitution du livret 1

ETAPE 1 LE CONSEIL

Livret 1 : Livret de recevabilité



> ETAPE 2 ACCOMPAGNEMENT Livret 2

- 1 Analyse du parcours professionnel en rapport avec le diplôme souhaité
- 2 Recherche du référentiel
- 3 Développement de toutes les expériences en lien avec le diplôme souhaité
- 4 Rédaction du Livret 2
- 5 Description de l'environnement professionnel
- 6 Description des postes de travail
- 7 Rédaction des activités probantes
- 8 Validation de la rédaction du livret 2
- 9 Préparation à l'oral : simulation jury et mise en situation

ETAPE 2 L'ACCOMPAGNEMENT

Livret 2 : Dossier de validation



ETAPE 3 LE JURY

Validation totale
Validation partielle

> ETAPE 3 LE JURY

Le dossier est soumis au jury du diplôme. Ce jury est composé de professionnels, d'enseignants ou de formateurs.

Le jury prend sa décision à partir de l'examen du dossier, de l'entretien et d'une éventuelle mise en situation. Il évalue si l'expérience correspond aux exigences du diplôme demandé.

Trois éventualités peuvent se présenter :

1. Le jury décide d'attribuer la totalité du diplôme.
2. Le jury décide de n'accorder qu'une partie du diplôme.
3. Le jury décide de ne rien attribuer.

Quelle que soit la décision, l'accompagnateur-trice recontacte le candidat après le jury. En cas de non validation ou de validation partielle, il envisage avec le candidat la suite du parcours.

FAISABILITÉ ET RECEVABILITÉ

- > La Recevabilité consiste à **vérifier la justification** de la durée d'exercice d'activités à caractère professionnel en rapport direct avec la certification visée.
- > Le dossier de recevabilité et l'ensemble des informations relatives à la VAE sont disponibles à cette adresse : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/vae#Qui-peut-beneficier-de-la-VAE>
- > Après envoi du dossier complet et des pièces justificatives le Ministère ou le certificateur adresse au demandeur une **notification de recevabilité**. L'accompagnement à proprement parler peut alors commencer. Pour les diplômes de l'Education Nationale la **phase d'étude personnalisée est obligatoire**.

Réalisée par la DAVA, cette étude, partie intégrante de l'examen de la recevabilité, permet de co-construire avec le candidat son parcours de certification.

Plus d'information sur cette étape à cette adresse : <https://francevae.fr/les-etapes-de-la-demarche-vae/>